



ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS

OBJET DE LA CONSULTATION

**AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE VOIRIE DANS LE QUARTIER DES
HALLES A PARIS 1^{ER} ARRD.**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE

MAITRE DE L'OUVRAGE
MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS
Service des Aménagements et des Grands Projets

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE VOIRIE DANS LE QUARTIER DES HALLES A PARIS 1ER ARRD-

Marché N°: 05/XXXXXXX
Date :
Montant du Prix des Prestations : 9 136 609,04 €TTC
Mois M₀ : Juin 2005
IMPUTATION :
CHAPITRE
ARTICLE
RUBRIQUE

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE PASSE EN APPLICATION DES ARTICLES 72, 73 et 74 III DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Référentiel des catégories d'achat de la collectivité parisienne : N°71-01 - Maîtrise d'œuvre

Personne responsable du marché :	Le Maire de Paris, autorisé à signer le marché par délibération du Conseil de Paris et par délégation le Directeur de la Voirie et des Déplacements
Représentant de la PRM :	M. le Directeur de la Voirie et des Déplacements Monsieur Daniel LAGUET 40 rue du Louvre – 75001 PARIS par délégation du Maire
Maîtrise d'ouvrage :	MAIRIE DE PARIS Direction de la Voirie et des Déplacements
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :	M. le Directeur de la Voirie et des Déplacements 40 rue du Louvre – 75001 PARIS
Ordonnateur :	Monsieur le Maire de Paris
Comptable public assignataire des paiements :	M. le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile de France 94 rue Réaumur – 75104 Paris cedex 02

MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX (MOIS ZERO) : Juin 2005

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (Entreprise unique)

Je soussigné,

.....

.....

.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir établi les déclarations, certificats ou attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,
- et après m'être rendu sur les lieux,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent quatre vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

(Page à remplir dans le cas d'une entreprise unique, voir annexe au cadre d'acte d'engagement).

ARTICLE 1 - CONTRACTANTS (GROUPEMENT CONJOINT)

Nous, co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, et désignées dans le marché sous le nom « MAITRE D'ŒUVRE »

M MANGIN David.....

agissant au nom et pour le compte de **SEURA** - SARL.A – SIRET 350 244 885 00025 – APE 7705 ...

adresse 38 allée Darius Milhaud – 75019 Paris

M RAGUIN Philippe (paysagiste)

agissant au nom et pour le compte de (personne physique) – SIRET 353 696 230 00013 - APE 742C

adresse 7, rue Grande – 77250 MONTARLOT

M CLAIR Louis (éclairageiste).....

agissant au nom et pour le compte de **Light Cibles** - SARL.A – SIRET 328 223 615 000 50 – APE 742C

adresse 16, passage Charles Dallery, 75011 Paris

M REPLUMAZ Michel.....

agissant au nom et pour le compte de **Séchaud et Bossuyt** - SAS – SIRET 413 933 698 000 032 – APE 742C

adresse Tour de Rosny 2 – av du Général de Gaulle, 93118 Rosny-sous-Bois cedex.....

M MASSÉ Philippe (BET mobilité et déplacements).....

agissant au nom et pour le compte de (profession libérale) SIRET 383 868 874 000 41 – APE 742C..

adresse 11 chemin du Dessus des Vignes du Nouzet, 91230 Montgeron

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir établi les déclarations, certificats ou attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,
- après nous être rendus sur les lieux,

NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans un délai de cent quatre vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est rappelé qu'au stade de l'attribution, la forme du groupement sera la forme du groupement conjoint, SEURA sera le mandataire de ce groupement conjoint pour ses obligations contractuelles a l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

(Page à remplir dans le cas d'entreprises groupées, voir annexe au cadre d'acte d'engagement).

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. Unité monétaire

Le candidat formulera son offre en euro.

2.1. 1. Conditions générales de l'offre de prix

- a) L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo, mois de remise des offres,
- b) Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- c) Comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis dans le CCAP.

2.2. Rémunération

Le forfait de rémunération accepté par le Maître d'Ouvrage est de : **9.136.609,04 €TTC**, valeur Juin 2005.

Le périmètre d'étude correspondant à ce forfait est précisé à l'article 10 du CCTP du présent marché.

La description des éléments de mission d'étude est présentée à l'article 11 du CCTP joint au présent marché.

2.3. Modalités de la rémunération

Le forfait de rémunération est défini selon les dispositions prévues au CCAP.

Les modalités de rémunération sont fixées dans le CCAP.

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée en annexe du présent acte d'engagement.

La part attribuée à chaque sous-traitant est fixée en annexe du présent acte d'engagement.

2.4. Affermissement des tranches

Le périmètre d'étude est précisé aux articles 10 a) et b) du CCTP joint au présent marché.

Le présent marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle comme suit :

Tranche ferme :

- Les études de diagnostic, d'esquisse et d'Avant-projet **pour l'ensemble du périmètre d'opération précisé aux articles 10 a) et 10 b) du CCTP** ;
- Préparation et participation aux concertations sur les études citées plus haut sur une durée maximale de 2 ans ;
- Etablissement des **dossiers de sécurité** actuel, futur et provisoire, à l'attention des services de la Préfecture de Police et du Comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers ;
- Etudes de projet, assistance à contrat de travaux, visa, direction d'exécution des travaux et opération de réception des travaux relatifs à la suppression de la **trémie Berger et de la trémie Coquillière, y compris toutes incidences en termes de sécurité et de rebranchement des voies et accès parking depuis la grande boucle** ; compris études de mise en sécurité du tunnel suite à fermeture de la trémie de sortie ;
- Etudes de projet, assistance à contrat de travaux, visa, direction d'exécution des travaux et opération de réception des travaux relatifs à l'aménagement de **20% de voirie de surface**.

Tranche conditionnelle :

- Etudes de projet, assistance à contrat de travaux, visa, direction d'exécution des travaux et opération de réception des travaux relatifs **au périmètre de l'opération, en complément des prestations réalisées en tranche ferme** ;

L'enveloppe financière affectée aux travaux relative au programme arrêté à ce jour est de **94.689.175 €TTC**, valeur Juin 2005.

Les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle seront prises en compte par voie d'avenant à l'issue des Avant-projets.

L'affermissement de la tranche conditionnelle fera l'objet de la délivrance d'un Ordre de Service qui permettra de poursuivre la mission et de régler les honoraires s'y rapportant jusqu'à la conclusion de l'avenant au contrat.

Le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle ne pourra pas excéder trente-six (**36**) mois après la date de notification du présent marché.

Article 3 : Délais d'exécution

Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de sectoriser l'opération, aussi bien pour les voiries de surface que pour les voiries souterraines, et d'établir un phasage différenciant les interventions. Les missions élémentaires d'études pourront ainsi être lancées par secteur ou ensemble de secteurs, indépendamment les unes des autres.

Les délais partiels d'exécution de chaque élément de mission constituant chacune des deux tranches du marché sont les suivants :

➤ Etudes de diagnostic (DIA)	6 semaines
➤ Etudes d'Esquisse (ESQ)	10 semaines
➤ Avant-projet (AVP)	15 semaines
➤ Concertation	selon le calendrier de concertation du Maître d'Ouvrage
➤ Dépôt du Dossier de sécurité, PC et PD	1 mois pour chaque document
➤ Projet (PRO)	3 mois
➤ Assistance Contrats de Travaux (ACT)	2 mois pour la partie DCE
➤ VISA	2 semaines après réception des documents
➤ Direction de l'exécution des contrats de travaux (D.E.T.)	pendant toute la durée des travaux
➤ Assistance aux Opérations de Réception (A.O.R.)	2 mois

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 15.1.1 du C.C.A.P.

Les éventuelles modifications de délais faisant suite à l'évolution du programme acté à l'issue des études d'Avant-Projet seront précisées dans le cadre de l'avenant prévu à l'article 2.4 du présent Acte d'Engagement.

Article 4 : Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance, l'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (que nous envisageons)² de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché, cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (que nous envisageons)² de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant TTC
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
TOTAL		 € ³

En toutes lettres.....
.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (que nous envisageons)² de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir obtenu en cours de travaux leur acceptation au Maître de l'ouvrage, les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant TTC
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
M.		 €
TOTAL		 € ³

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi de :
.....

² Rayer la mention inutile
³ à compléter par le montant en chiffres et en lettres

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

5.1. - Règlement à un compte unique

(Cas d'une entreprise unique, ou compte du mandataire si les propositions d'un groupement ne permettent pas l'individualisation des créances).

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :

- sous le numéro :

- établissement (libellé en toutes lettres) :

.....

- adresse :

.....

Les soussignés entrepreneurs groupés, autres que le mandataire donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés.

5.2. - Règlements individualisés

(Entrepreneurs groupés, dont les propositions mettent en évidence une individualisation des créances).

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants : (annexe 3 « compte à créditer » à reproduire en autant d'exemplaires qu'il y a de comptes à créditer).

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

5.3. – Avance forfaitaire

Conformément à l'article 87 du Code des marchés publics, une avance forfaitaire peut être accordée au titulaire du marché dans les conditions de l'article 14-1-1 du C.C.A.P.

- J'accepte/nous acceptons de percevoir l'avance forfaitaire² visée à l'article 14-1-1 du C.C.A.P.

— ~~Je refuse/nous refusons de percevoir l'avance forfaitaire² visée à l'article 14-1-1 du C.C.A.P.~~

6. Engagements généraux du candidat

Sous peine de résiliation du marché²,

A mes torts exclusifs,

Ou / aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens,

Ou / aux torts exclusifs du groupement pour lequel j'interviens

J'affirme / ou / nous affirmons :

- avoir fourni, le cas échéant, la copie de jugement à effet de **redressement judiciaire** justifiant d'une habilitation à poursuivre mon/notre activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;

² rayer les mentions inutiles

- ne pas faire l'objet d'une **interdiction de concourir** découlant de l'article 43 ou 45 du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;

- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une **condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire** pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;

- que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;

- être en situation régulière au regard de la législation relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés visée à l'article 44-1 du CMP car (rayer la mention inutile) :
 - je déclare / nous déclarons ne pas être assujetti(s) à cette obligation ;
 - ou
 - je déclare / nous déclarons avoir souscrit la déclaration visée à l'article L.323-8-5 du code du travail, dans le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés énoncée à l'article L.323-8-2 du code du travail ;

- avoir produit le formulaire "Etat annuel des certificats reçus" (formulaire **D.C.7**)
 - /ou avoir produit la "liasse fiscale" n°3666

Le cas échéant, tout sous-traitant déclaré au présent acte d'engagement procède à l'établissement d'une déclaration d'engagements généraux similaires.

Fait en un seul original	
Cadre réservé au(x) candidats	Cadre réservé à l'administration
A....., Le..... Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé » Signature(s) du (des) titulaires (personnes habilitées désignées dans cet acte et qui a rempli la lettre de candidature)	Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre technique pour l'aménagement d'espaces publics de voirie du Quartier des Halles à Paris 1 ^{er} - pour un montant T.T.C. de En chiffres : En lettres : Paris, le Pour le Maire de Paris, la personne responsable du marché, et par délégation, le Directeur de la voirie et des déplacements, Daniel LAGUET

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT : DETAIL DU FORFAIT DE REMUNERATION
REPARTITION DE LA REMUNERATION GLOBALE PAR TRANCHE PAR PHASE (Valeur M0) Unité
monétaire l' "Euro"

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION OU PHASES	MONTANT H.T. val Mo	MONTANT T.V.A. 19,6%	MONTANT T.T.C. val Mo
TRANCHE FERME			
a1) Sur l'ensemble du périmètre d'étude défini à l'article 10 du CCTP			
DIAGNOSTIC * (DIAG)	381.965,26	74.865,19	456.830,45
ESQUISSE (ESQ)	381.965,26	74.865,19	456.830,45
ETUDES D'AVANT-PROJET * (AVP)	916.716,63	179.676,46	1.096.393,09
Sous-Total a1)	1.680.647,15	329.406,84	2.010.053,99
b1) Trémie Berger, trémie coquillière et ouvrages liés			
ETUDES DE PROJET (PRO)	277.487,44	54.387,54	331.874,98
ASSISTANCE CONTRAT DE TRAVAUX (ACT)	71.941,19	14.100,47	86.041,66
EXAMEN DE CONFORMITE (VISA)	92.495,81	18.129,18	110.624,99
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	308.319,38	60.430,60	368.749,98
ASSISTANCE - RECEPTION - GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (AOR)	51.386,56	10.071,77	61.458,33
Sous-Total b1)	801.630,38	157.119,56	958.749,94
c1) 20% voirie de surface			
ETUDES DE PROJET (PRO)	135.035,04	26.466,87	161.501,91
ASSISTANCE CONTRAT DE TRAVAUX (ACT)	35.009,08	6.861,78	41.870,87
EXAMEN DE CONFORMITE (VISA)	45.011,68	8.822,29	53.833,97
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	150.038,94	29.407,63	179.446,57
ASSISTANCE - RECEPTION - GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (AOR)	25.006,49	4.901,27	29.907,76
Sous-Total d1)	390.101,23	76.459,84	466.561,07
TOTAL DE LA TRANCHE FERME (a1 +b1 +c1) :	2.872.378,76	562.986,24	3.435.365,00

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION OU PHASES	MONTANT H.T. val Mo	MONTANT T.V.A. 19,6%	MONTANT T.T.C. val Mo
TRANCHE CONDITIONNELLE			
a2) voirie souterraine, en complément des ouvrages figurant au poste b1			
ETUDES DE PROJET (PRO)	1.109.949,76	217.550,15	1.327.499,91
ASSISTANCE CONTRAT DE TRAVAUX (ACT)	287.764,75	56.401,89	344.166,64
EXAMEN DE CONFORMITE (VISA)	369.983,25	72.516,72	442.499,97
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	1.233.277,51	241.722,39	1.474.999,90
ASSISTANCE - RECEPTION - GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (AOR)	205.546,25	40.287,07	245.833,32
Sous-total a2)	3.206.521,53	628.478,22	3.834.999,75
b2) voirie de surface, en complément des ouvrages figurant au poste c1			
ETUDES DE PROJET (PRO)	540.140,17	105.867,47	646.007,64
ASSISTANCE CONTRAT DE TRAVAUX (ACT)	140.036,34	27.447,12	167.483,46
EXAMEN DE CONFORMITE (VISA)	180.046,72	35.289,16	215.335,88
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	600.155,74	117.630,53	717.786,27
ASSISTANCE - RECEPTION - GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (AOR)	100.025,96	19.605,09	119.631,04
Sous-total b2)	1.560.404,93	305.839,37	1.866.244,29
TOTAL DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE (a2 + b2) :	4.766.926,46	934.317,59	5.701.244,04

TOTAL GENERAL (TF + TC) :	7.639.305,22	1.497.303,82	9.136.609,04
----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

ANNEXE N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT : DETAIL DU FORFAIT DE REMUNERATION
REPARTITION des honoraires entre le TITULAIRE et ses COTRAITANTS par TRANCHE ET PAR PHASE

Unité monétaire l'“Euro”

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION OU PHASES		MONTANT ENSEMBLE Moe		MONTANT MANDATAIRE SEURA		MONTANT CO-TRAITANT N°1 RAGUIN		MONTANT CO-TRAITANT N°2 LIGHT CIBLES		MONTANT CO-TRAITANT N°3 SECHAUD et BOSSUYT		MONTANT CO-TRAITANT N°4 MASSE	
		%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES
TRANCHE FERME :													
	DIAG	5%	381.965,26	45,96%	175.566,66	1,64%	6.251,62	5,00%	19.098,26	41,40%	158.130,80	6,00%	22.917,92
	ESQ	5%	381.965,26	45,96%	175.566,66	1,64%	6.251,62	5,00%	19.098,26	41,40%	158.130,80	6,00%	22.917,92
	AP	12%	916.716,63	44,29%	406.026,43	1,64%	15.003,89	5,00%	45.835,83	45,07%	413.181,80	4,00%	36.668,67
	SITOTAL	22%	1.680.647,15	45,05%	757.159,76	1,64%	27.507,14	5,00%	84.032,36	43,40%	729.443,40	4,91%	82.504,50
	PRO	27%	412.522,48	40,94%	168.874,61	1,64%	6.751,75	5,00%	20.626,12	50,13%	206.781,98	2,30%	9.488,02
	ACT	7%	106.950,27	41,68%	44.577,90	1,64%	1.750,45	5,00%	5.347,51	51,68%	55.274,41	0,00%	0,00
	VISA	9%	137.507,49	41,24%	56.704,57	1,64%	2.250,58	5,00%	6.875,37	52,13%	71.676,97	0,00%	0,00
	DET	30%	458.358,31	40,91%	187.514,83	1,64%	7.501,95	5,00%	22.917,92	51,45%	235.840,03	1,00%	4.583,58
	AOR	5%	76.393,05	41,24%	31.502,54	1,64%	1.250,32	5,00%	3.819,65	52,13%	39.820,54	0,00%	0,00
	SITOTAL	78%	1.191.731,61	41,05%	489.174,45	1,64%	19.505,06	5,00%	59.586,58	51,14%	609.393,92	1,18%	14.071,60
TOTAL HT DE LA T.F.			2.872.378,76	43,39%	1.246.334,20	1,64%	47.012,20	5,00%	143.618,94	46,61%	1.338.837,32	3,36%	96.576,10
TVA			562.986,24		244.281,50		9.214,39		28.149,31		262.412,12		18.928,91
TOTAL TTC TF			3.435.365,00		1.490.615,71		56.226,59		171.768,25		1.601.249,44		115.505,01

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MISSION OU PHASES		MONTANT ENSEMBLE Moe val Mo		MONTANT MANDATAIRE SEURA val Mo		MONTANT CO-TRAITANT N°1 RAGUIN val Mo		MONTANT CO-TRAITANT N°2 LIGHT CIBLES val Mo		MONTANT CO-TRAITANT N°3 SECHAUD et BOSSUYT val Mo		MONTANT CO-TRAITANT N°4 MASSE val Mo	
		%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES	%	HORS TAXES
TRANCHE CONDITIONNELLE													
	PRO	27%	1.650.089,93	40,94%	675.498,44	1,64%	27.007,01	5,00%	82.504,50	50,13%	827.127,91	2,30%	37.952,07
	ACT	7%	427.801,09	41,68%	178.311,60	1,64%	7.001,82	5,00%	21.390,05	51,68%	221.097,62	0,00%	0,00
	VISA	9%	550.029,98	41,24%	226.818,27	1,64%	9.002,34	5,00%	27.501,50	52,13%	286.707,87	0,00%	0,00
	DET	30%	1.833.433,25	40,91%	750.059,33	1,64%	30.007,79	5,00%	91.671,66	51,45%	943.360,14	1,00%	18.334,33
	AOR	5%	305.572,21	41,24%	126.010,15	1,64%	5.001,30	5,00%	15.278,61	52,13%	159.282,15	0,00%	0,00
TOTAL HT DE LA T.C.			4.766.926,46	41,05%	1.956.697,79	1,64%	78.020,25	5,00%	238.346,32	51,14%	2.437.575,70	1,18%	56.286,40
TVA			934.317,59		383.512,77		15.291,97		46.715,88		477.764,84		11.032,13
TOTAL TTC T.C.			5.701.244,04		2.340.210,55		93.312,21		285.062,20		2.915.340,54		67.318,54
TOTAL (TF +TC) H.T.		7.639.305,22	41,93%	3.203.031,99	1,64%	125.032,45	5,00%	381.965,26	49,43%	3.776.413,02	2,00%	152.862,50	
TVA à 19,60%		1.497.303,82	627.794,27	24.506,36	74.865,19	740.176,95	29.961,05						
TOTAL (TF +TC) T.T.C.		9.136.609,04	3.830.826,26	149.538,81	456.830,45	4.516.589,98	182.823,55						

(En cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors taxes qui priment sur les

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule A
- Le contractant est une société : Utiliser la formule B
(ou un groupement d'intérêt économique)
- Le contractant est un groupement. Utiliser la formule C

FORMULE A

Monsieur (Nom et Prénoms)
agissant en mon nom personnel domicilié à (Adresse complète et n° de téléphone)
.....

FORMULE B

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : SIRET 350 244 885 00025
Code d'activité économique principal (APE) : APE 7705
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴ : RCS Paris B 350 244 885
Monsieur (Nom et Prénoms) **MANGIN** David
agissant au nom et pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)
ayant son siège social à (Adresse complète et n° de téléphone) **SEURA** Sarl.a
38 allée Darius Milhaud, 75019 Paris.....

FORMULE C

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴

1) Monsieur

2) Monsieur

3) Monsieur

4) Monsieur

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l'entreprise

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs chaque entrepreneur C1, C2, C3, C4 de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,

- la formule B s'il s'agit d'une Société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

..... étant leur mandataire. ⁵

⁴ Remplacer, s'il y a lieu, "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers"

⁵ Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule A
- Le contractant est une société : Utiliser la formule B
(ou un groupement d'intérêt économique)
- Le contractant est un groupement. Utiliser la formule C

FORMULE A

Monsieur (Nom et Prénoms)
agissant en mon nom personnel domicilié à (Adresse complète et n° de téléphone)
.....

FORMULE B

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : SIRET 353 696 230 00013
Code d'activité économique principal (APE) : APE 742C
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴ :
Monsieur (Nom et Prénoms) **RAGUIN Philippe**
agissant au nom et pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)
ayant son siège social à (Adresse complète et n° de téléphone) (personne physique)
7, rue Grande – 77250 MONTARLOT.....

FORMULE C

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴

5) Monsieur

.....

6) Monsieur

.....

7) Monsieur

.....

8) Monsieur

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l'entreprise

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs chaque entrepreneur C1, C2, C3, C4 de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,

- la formule B s'il s'agit d'une Société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

SEURA sarl.a..... étant leur mandataire. ⁵

⁴ Remplacer, s'il y a lieu, "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers"

⁵ Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule A
- Le contractant est une société : Utiliser la formule B
(ou un groupement d'intérêt économique)
- Le contractant est un groupement. Utiliser la formule C

FORMULE A

Monsieur (Nom et Prénoms)
agissant en mon nom personnel domicilié à (Adresse complète et n° de téléphone)
.....

FORMULE B

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : SIRET 328 223 615 000 50
Code d'activité économique principal (APE) : APE 742C
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴ : RCS Paris B 328 223 615.....
Monsieur (Nom et Prénoms) **CLAIR Louis**
agissant au nom et pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)
ayant son siège social à (Adresse complète et n° de téléphone) **Light Cibles – sarl.a**.....
16, passage Charles Dallery, 75011 Paris.....

FORMULE C

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴

9) Monsieur

.....

10) Monsieur

.....

11) Monsieur

.....

12) Monsieur

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l'entreprise

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs chaque entrepreneur C1, C2, C3, C4 de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,

- la formule B s'il s'agit d'une Société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

SEURA sarl.a..... étant leur mandataire. ⁵

⁴ Remplacer, s'il y a lieu, "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers"

⁵ Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule A
- Le contractant est une société : Utiliser la formule B
(ou un groupement d'intérêt économique)
- Le contractant est un groupement. Utiliser la formule C

FORMULE A

Monsieur (Nom et Prénoms)
agissant en mon nom personnel domicilié à (Adresse complète et n° de téléphone)
.....

FORMULE B

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : SIRET 413 933 698 000 032
Code d'activité économique principal (APE) : APE 742C
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴ : RCS Bobigny B 413 933 698
Monsieur (Nom et Prénoms) **REPLUMAZ Michel**
agissant au nom et pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)
ayant son siège social à (Adresse complète et n° de téléphone) **Séchaud et Bossuyt - SAS**
Tour de Rosny 2 – av du Général de Gaulle, 93118 Rosny-sous-Bois cedex

FORMULE C

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴

13) Monsieur

14) Monsieur

15) Monsieur

16) Monsieur

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l'entreprise

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs chaque entrepreneur C1, C2, C3, C4 de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,

- la formule B s'il s'agit d'une Société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

SEURA sarl.a..... étant leur mandataire. ⁵

⁴ Remplacer, s'il y a lieu, "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers"

⁵ Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 - Contractant

- Le contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la formule A
- Le contractant est une société : Utiliser la formule B
(ou un groupement d'intérêt économique)
- Le contractant est un groupement. Utiliser la formule C

FORMULE A

Monsieur (Nom et Prénoms)
agissant en mon nom personnel domicilié à (Adresse complète et n° de téléphone)
.....

FORMULE B

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : SIRET 383 868 874 000 41
Code d'activité économique principal (APE) : APE 742C
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴ :
Monsieur (Nom et Prénoms) **MASSÉ Philippe**
agissant au nom et pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)
ayant son siège social à (Adresse complète et n° de téléphone) (profession libérale)
11 chemin du Dessus des Vignes du Nouzet, 91230 Montgeron

FORMULE C

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre du commerce ⁴

17) Monsieur

.....

18) Monsieur

.....

19) Monsieur

.....

20) Monsieur

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées et l'entreprise

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs chaque entrepreneur C1, C2, C3, C4 de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,

- la formule B s'il s'agit d'une Société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

SEURA sarl.a..... étant leur mandataire. ⁵

⁴ Remplacer, s'il y a lieu, "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers"

⁵ Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire

ANNEXE 4 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement
du contrat de sous-traitance ⁶

MARCHE :

- titulaire :

- objet : « Aménagement du quartier des halles »

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- nature :

- montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT :

- nom, raison ou dénomination sociale :

- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- adresse :

- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENTS DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances en acomptes :

.....

- date (ou mois) d'établissement des prix :

- modalités de révision des prix :

- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :

.....

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

M le receveur général des finances, Trésorier payeur de la région d'Ile-de-France 94 rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

La personne responsable du marché :

L'Entrepreneur :

Le Mandataire :

⁶ Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction (article 45 Code des Marchés Publics)

ANNEXE 5 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

« COMPTE A CREDITER »

Prestations concernées

Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure et VRD dans le cadre de l'opération d'aménagement d'espaces publics de voirie dans le quartier des Halles à Paris, 1^{er} arrt.

.....
.....
.....
.....

Désignation de l'entreprise

Nom :

Raison sociale : **SEURA** sarl.a.....

Adresse : 38 allée Darius Milhaud, 75019 Paris

.....

Désignation du compte à créditer

masque coordonnées bancaires

ANNEXE 5 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

« COMPTE A CREDITER »

Prestations concernées

Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure et VRD dans le cadre de l'opération
d'aménagement d'espaces publics de voirie dans le quartier des Halles à Paris,
1^{er} arrt.....

.....
.....
.....

Désignation de l'entreprise

Nom : **RAGUIN Philippe**

Raison sociale :

Adresse : 7, rue Grande – 77250 MONTARLOT

.....

Désignation du compte à créditer

masque coordonnées bancaires

ANNEXE 5 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

« COMPTE A CREDITER »

Prestations concernées

Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure et VRD dans le cadre de l'opération d'aménagement d'espaces publics de voirie dans le quartier des Halles à Paris, 1^{er} arrt.

.....
.....
.....

Désignation de l'entreprise

Nom :

Raison sociale : **LIGHT CIBLES**

Adresse : 16, passage Charles Dallery, 75011 Paris.....

.....

Désignation du compte à créditer

masque coordonnées bancaires

ANNEXE 5 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

« COMPTE A CREDITER »

Prestations concernées

Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure et VRD dans le cadre de l'opération d'aménagement d'espaces publics de voirie dans le quartier des Halles à Paris, 1^{er} arrt.

.....
.....
.....

Désignation de l'entreprise

Nom :

Raison sociale : **Séchaud et Bossuyt**.....

Adresse : Tour de Rosny 2 – av du Général de Gaulle, 93118 Rosny-sous-Bois cedex

.....

Désignation du compte à créditer

masque coordonnées bancaires

ANNEXE 5 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

« COMPTE A CREDITER »

Prestations concernées

Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure et VRD dans le cadre de l'opération d'aménagement d'espaces publics de voirie dans le quartier des Halles à Paris, 1^{er} arrt.

.....
.....
.....

Désignation de l'entreprise

Nom : **MASSÉ Philippe**

Raison sociale :

Adresse : 11 chemin du Dessus des Vignes du Nouzet, 91230 Montgeron.....

.....

Désignation du compte à créditer

masque coordonnées bancaires